



## ÉDITORIAL

*En cette période présente, quel peut être le rôle d'une section socialiste comme la nôtre ?*

*L'éclat de la victoire est encore en nous. Pour la première fois depuis l'élection du Président de la République au suffrage universel, la France a un président socialiste. Pour la première fois dans son histoire, le Parti Socialiste dépasse les 30 % des suffrages exprimés (37 % en réalité) lors d'une élection nationale et devient sans contestation le premier parti de France. Pour la première fois dans l'histoire parlementaire, le Parti Socialiste a la majorité absolue à l'Assemblée. Pour la première fois, enfin, la France a un gouvernement d'Union de la Gauche avec la participation des communistes. Le monde du travail se sent représenté au gouvernement, reconnu dans le pays.*

*Après tant de succès, mettrons nous la clé sous la porte, mission accomplie ?*

*La conquête du pouvoir politique pourrait nous emmener à nous remettre au fonctionnement des institutions et des organismes où nous sommes représentés majoritairement. Mais ce serait mal connaître notre conception du Parti : relai entre les travailleurs et un gouvernement largement dominé par les Socialistes, le Parti doit jouer un double rôle. S'il doit avoir vis-à-vis du gouvernement des rapports fondés sur l'échange et la solidarité, il n'en continuera pas moins à développer ses propres analyses, à approfondir sa réflexion sur la transition au socialisme, à prendre des initiatives politiques, bref à être une force de propositions.*

*La majorité élue en juin et le gouvernement sont engagés dans la bataille pour l'EMPLOI. L'ensemble des mesures législatives et gouvernementales nouvelles concourent à la création d'emplois par le développement d'une politique industrielle novatrice (notamment l'extension du secteur public), par le partage du travail (départ à la retraite et réduction du temps de travail), par le développement d'une nouvelle croissance économique comme par la décentralisation.*

*Cette bataille pour l'emploi ne peut être gagnée si les forces populaires sont spectatrices d'un combat où, face au gouvernement, le grand patronat s'est porté clairement en tête des adversaires les plus résolus de la politique voulue, il y a moins de quatre mois, par la majorité des concitoyens.*

*Le rôle de notre Parti est de travailler à ce que devienne effective la mobilisation des forces populaires. A La Source comme ailleurs, les socialistes s'y emploieront.*

## QUESTIONS A JEAN-PIERRE SUEUR, DÉPUTÉ DU LOIRET



Les Socialistes de La Source ont demandé à Jean-Pierre SUEUR, qui a été élu le 21 Juin dernier député de

notre première circonscription du Loiret, de s'exprimer pour « L'Unité de La Source » sur quelques sujets qui, dans les derniers mois, ont suscité des discussions ou des interrogations. Nous publions ci-dessous ses réponses.

### — Comment se justifie l'ampleur de la loi d'amnistie ?

Cette loi d'amnistie est sans doute la plus « progressiste » de toutes celles qui ont été votées. Elle a eu pour conséquence de dépeupler les prisons de personnes qui s'y trouvaient pour des délits relativement faibles. Robert BADINTER a bien expliqué en quoi, dans certaines conditions de surpeuplement et de promiscuité, les séjours en prison encourageaient la récurrence, et rendaient particulièrement difficile la nécessaire réinsertion. La réforme pénitentiaire est d'ailleurs une tâche urgente.

Cette loi d'amnistie, votée en Juillet dernier, a d'autre part fait avancer le droit. A l'initiative du Parlement, il a en effet été décidé que cette loi pourrait s'appliquer aux sanctions prises à l'encontre de travailleurs dans des entreprises privées. Cette loi prévoit en particulier la réintégration des délégués syndicaux qui avaient été licenciés.

### — La loi sur les « radios libres » a donné lieu à diverses critiques. Ne pouvait-on pas aller plus loin ?

La loi que nous avons votée est provisoire. Il s'agissait simplement de faire entrer dans la loi le droit à l'existence pour les radios locales.

Mais dès le début de l'année 1982, une grande loi sur l'audiovisuel traitera de l'ensemble du problème.

Le nombre des radios possibles dans un secteur déterminé est limité, pour des raisons techniques. Il faudra donc faire des choix, donner aux uns l'autorisation d'émettre, et non aux autres. Il me paraît essentiel que l'instance qui fera ces choix soit pleinement indépendante à l'égard de l'État, des collectivités locales (je ne pense pas que les radios municipales soient une bonne chose), et aussi des puissances financières. L'idéal serait sans doute que ces radios soient gérées par des associations qui devraient répondre à certaines garanties d'ouverture et de pluralisme prévues dans un cahier des charges.

Pour ce qui est de la publicité, nous avons préféré attendre — provisoirement — pour éviter que des puissances financières ne s'emparent de la majorité des « radios locales ». Nous poserons en 1982 le problème global des ressources de ces radios (qui est un problème plus large que celui de la publicité). Car il est clair que cette liberté donnée aux radios locales n'aura de véritable sens que quand on aura donné à ces radios les moyens d'exister et de faire de bons programmes.

(suite page 4)

**— Et puis, il y a eu des polémiques au sujet de la durée du service militaire...**

La position du Parti Socialiste était un service militaire de six mois. Cela nous semblait suffisant pour donner à chaque citoyen la formation de base nécessaire, quitte à ce que celle-ci soit complétée par des périodes ultérieures.

Charles HERNU, Ministre de la Défense, a choisi de maintenir la durée actuelle du service militaire. J'ai personnellement regretté l'argument qu'il a utilisé quand il a indiqué que c'était une décision nécessaire pour éviter l'augmentation du nombre des chômeurs. Le service militaire doit, à mon avis, être justifié pour des raisons de défense nationale. Mais il n'a pas à être un « parking anti-chômage ». Ce n'est pas sa fonction.

S'il s'agit d'« occuper » les jeunes pour éviter le chômage, on peut alors imaginer des formes de service civil qui auraient leur utilité, dans notre pays, ou dans les pays du Tiers-Monde.

Mais il faut d'autres moyens pour réduire le nombre des chômeurs, le gouvernement de Pierre MAUROY s'en préoccupe d'ailleurs, puisqu'il a fait de l'emploi le principal « cheval de bataille » de toute sa politique.

**— On a beaucoup parlé, aussi, de la politique énergétique et du nucléaire...**

Le Parlement a adopté le programme du gouvernement qui prévoit pour les deux années à venir une réduction du nombre des centrales qui seront construites (par rapport au plan du gouvernement précédent) et des efforts financiers beaucoup plus importants pour les économies d'énergie et les énergies nouvelles. Nous devons à la fois gérer l'héritage du gouvernement précédent et envoyer une politique énergétique plus diversifiée.

Ce débat au Parlement ne doit pas être un point final mais au contraire un « coup d'envoi » pour un débat qui devra s'approfondir lors de la préparation des plans nationaux et régionaux.

Au cours du débat à l'Assemblée Nationale, j'ai d'ailleurs mis en garde le Ministre de l'énergie contre les risques que pourrait présenter une « sur capacité nucléaire » qui nous empêcherait de donner aux investissements en matière d'économie d'énergie et d'énergies nouvelles toute l'ampleur nécessaire. Ces secteurs seront en effet créateurs d'emploi. Et la géothermie, le solaire, la biomasse, etc... sont les énergies de demain. Le Président François MITTERRAND l'avait souligné lorsqu'il était venu en mars dernier visiter le B.R.G.M. à La Source.

**— On a aussi parlé de divergences à propos des travailleurs immigrés...**

Nous avons renforcé les droits des travailleurs immigrés, qui avaient été scandaleusement bafoués dans les années passées. Nous avons mis fin à la politique d'expulsion. Les immigrés jouissent maintenant du droit d'association. Et les droits acquis par ceux qui ont travaillé durant des années dans notre pays — et ont tant contribué à notre prospérité — seront pleinement respectés.

Pour ce qui est du vote des immigrés aux élections municipales, le gouvernement a préféré ne pas s'engager actuellement sur une telle réforme. Il a notamment fait observer que les immigrés eux-mêmes (et leurs associations) sont très attachés à leur nationalité et qu'en les invitant à participer à nos élections on risquerait peut-être de les « assimiler » contre leur gré. C'est un élément à verser au dossier. Il faudra en reparler. En attendant, il y a encore beaucoup à faire pour que les droits des immigrés soient partout respectés.

**— Deux grands sujets ont également beaucoup attiré l'attention : d'abord les nationalisations...**

Pour ce qui est des nationalisations, j'ai, pour ma part, été rencontrer les travailleurs de deux entreprises de ma circonscription qui seront nationalisées : Thomson-Brandt à La Ferté-Saint-Aubin, et Alsthom-Atlantique à Orléans. Il est en effet essentiel que l'avis des travailleurs de ces entreprises, qui sont les premiers concernés, soit prise en compte.

Pour nous, les nationalisations ne sont pas une fin, mais un moyen. D'abord, un moyen pour réorienter notre stratégie industrielle (dans les secteurs de la machine-outil, de la construction mécanique, de la chimie, et dans bien d'autres...), pour mener une grande politique d'investissements — et, en définitive, pour créer des emplois.

Mais les nationalisations sont aussi le moyen de donner davantage de pouvoir aux travailleurs, au niveau de l'entreprise, comme à celui de l'atelier ou du service. Il s'agit d'étendre la démocratie dans l'entreprise, dans l'ensemble des mécanismes de la décision économique. C'est pourquoi, d'ailleurs, les nationalisations ne sont pas, pour nous, des « étatisations ».

**— ...et la décentralisation...**

Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. L'essentiel de la loi que nous avons voté me paraît être : en premier lieu, l'élection au suffrage universel des conseils régionaux ; ensuite, la suppression de la tutelle du préfet, et donc un accroissement de la responsabilité des élus départementaux et régionaux ; enfin, la reconnaissance, pour la première fois dans un texte de loi, de prérogatives en matière économique des collectivités locales. Mais cette loi, elle aussi, n'est qu'un début. Une loi viendra répartir autrement les compétences (et les moyens) entre l'État, et les régions, départements et communes. Elle sera très importante. Si l'on veut que les décisions soient prises au plus près possible des citoyens qu'elles concernent, si l'on veut faire vivre des régions qui soient de réels « contre-poids » à l'état central, cela passe par une plus juste répartition du produit de l'impôt entre l'État et les Collectivités locales.

**— Pour finir, quelle est l'action locale du député de La Source ?**

J'ai eu souvent l'occasion d'intervenir depuis mon élection pour soutenir les revendications de certaines catégories de personnel des P.T.T., ou celles des associations de parents d'élèves et des enseignants du Lycée de La Source, ou encore sur des questions de sécurité, ou sur d'autres sujets.

Deux problèmes de La Source m'ont surtout préoccupé ces dernières semaines. D'abord, le nouveau contrat qui a été imposé aux locataires des H.L.M. en septembre, dans des conditions qui ont entraîné de nombreuses protestations. Je suis intervenu auprès de l'office H.L.M. et du ministre concerné pour soutenir les locataires que j'ai rencontré à ce sujet. En second lieu, les licenciements annoncés à l'usine CHAMBON. J'ai rencontré les trois syndicats de l'entreprise. Cette entreprise doit vivre. Elle le doit d'autant plus que le secteur de la machine-outil est l'un de ceux qu'il faut développer dans notre pays. Et je me bats pour empêcher les licenciements, aux côtés des travailleurs. Je suis intervenu à ce sujet auprès de très nombreuses instances, à Orléans et à Paris.